



## **AVIS A LA POPULATION :**

### ***APPEL A VOLONTAIRES POUR LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE***

Conformément à la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de **modernisation de la sécurité civile**, la commune a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde afin de protéger la population face à des risques de sécurité civile naturels et technologiques (inondation, incendie, canicule, glissement de terrain...).

Nous devons dès à présent renforcer notre réserve communale de sécurité civile qui doit être constituée de citoyens bénévoles.

Les volontaires peuvent s'inscrire en Mairie avant le **31 mai 2024**.